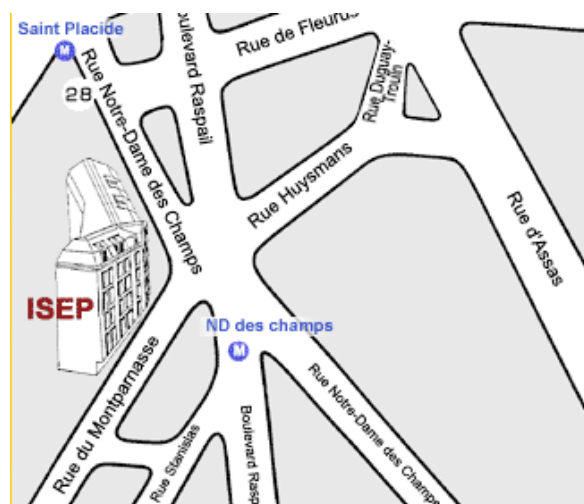


Vous êtes Correspondant Informatique & Libertés (désignés ou en cours de désignation), RSSI, DSI, délégué à la protection des données à caractère personnel, juriste ou spécialiste du droit des NTIC, Risk Manager, spécialiste de l'Intelligence économique, DRH, universitaire, professionnel du marketing direct, et d'une façon générale intéressé par la protection des données personnelles ?

Ne manquez pas le rendez-vous annuel des membres de l'AFCDP.

L'Université des Correspondants Informatique et Libertés se tient le jeudi 4 février 2010, à l'ISEP, (Institut Supérieur d'Electronique de Paris), au 28 Rue Notre Dame des Champs, 75006 Paris (M° Notre-Dame des Champs ou Saint-Placide, stationnement difficile...).



Cette manifestation créée par l'AFCDP (Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel) en 2006 comprend une dizaine d'interventions de haut niveau.

- CIL : lui donne-t-on réellement les moyens d'être efficace ?
- L'identité à l'ère numérique
- Bientôt une obligation de publier ses failles de sécurité ?
- CIL dans une très grande ville : quelles spécificités ?
- Données de santé, données sensibles.
- Marketing en ligne : faut-il craindre le ciblage comportemental ?
- La généalogie successorale : un nouveau champ d'action pour le Correspondant
- Nos sites Web sont-ils de vrais gruyères ?
- Vols d'identité et cybercriminalité
- Notariat et données personnelles : trois ans d'actions

Cette manifestation **est ouverte gratuitement à tout membre de l'AFCDP** à jour de sa cotisation.

Vous voulez y participer ? Visitez dès aujourd'hui le Web www.afcdp.net, rubrique « *Comment adhérer ?* ».

Merci de vous inscrire par email auprès de charge-mission@afcdp.net

Cette année, pour les membres qui le souhaitent, le repas de midi sera pris en commun, à La Coupole. Merci de l'indiquer dans votre message d'inscription. Ce repas devra être réglé par chaque participant, **avant la conférence.**



**Université AFCDP
des Correspondants Informatique & Libertés**

Jeudi 4 février 2010
Programme

*Chaque participant est libre de son « parcours » et choisi les ateliers de son choix.
Ce programme est susceptible de subir quelques modifications dont seraient informées au préalable les personnes inscrites.
Les participants sont informés qu'ils sont susceptibles de figurer sur des photographies (plan général de la salle) qui seraient prises à l'occasion de cette manifestation pour en illustrer le compte-rendu (publié sur le site de l'AFCDP ou par voie de Presse) et en acceptent le principe.*

<i>Matinée</i>	
9h00 Ouverture des salles et Accueil (remise possible des cotisations 2010 au Trésorier, présent)	
9h15 Ouverture de l'Université 2010 – Paul-Olivier GIBERT, Président de l'AFCDP, Directeur de la sécurité, Déontologue et CIL (AG2R La Mondiale) et Mathias MOULIN, Responsable du service des CIL (CNIL)	
Grand Invité - 9h30 « Vols d'identité : où sont les points faibles ? », - Myriam QUEMENER, Magistrat à la Cour d'appel de Versailles, auteur de « <i>Cyber-menaces, entreprise, internautes</i> » et « <i>Cybercriminalité, défi mondial</i> » (en collaboration avec J. Ferry).	
10h30 - 11h20 « Les sites Web sont-ils de vrais gruyères ? » - Xavier BANCAL, journaliste et fondateur du site web zataz.com, signale régulièrement des faits de piratage informatique et des sites Web qui présentent un niveau de sécurité insuffisant (avec pour éventuelle conséquence l'accès à des données à caractère personnel). Xavier Bancal nous décrira le protocole d'alerte strict qu'il a conçu en ce qui concerne l'obtention et la diffusion d'informations concernant ces faits. Suite à la publication sur son site d'un article relatant une défaillance de sécurité d'une entreprise vulnérable, Damien Bancal s'est retrouvé face à la justice. Après l'avoir remercié de son aide, la société concernée a porté plainte au civil (pour le forcer à retirer l'article de son site) puis au pénal (pour diffamation).	10h30 - 11h20 « Données de santé, données sensibles » - Nicolas SAMARCO (Lexagone) et Sébastien BRIOIS (Cosilog) Comment démêler l'écheveau des nouvelles obligations liées à la collecte et la gestion des données de santé à caractère personnel ? Le groupe de travail « Données de santé » de l'AFCDP s'est attelé à la tâche avec pour objectif la fourniture aux membres d'un outil pragmatique au regard de ces nouvelles obligations (notion de données de santé, formalités CNIL, bonnes pratiques au niveau de la sécurité des données de santé, recueil du consentement patient et gestion de ses droits...). Un premier bilan de ce groupe vous est proposé à l'occasion de cette Université.
11h30 - 12h20 « Notariat, protection des données personnelles et dématérialisation totale des actes » - Xavier LECLERC, CIL du notariat, Vice-président de l'AFCDP, et Didier LEFEVRE, DSI du Conseil Supérieur du Notariat (CSN) La signature en octobre 2008 du premier acte électronique authentique préfigure la dématérialisation totale des actes notariés. Ils sont stockés dans le minutier central électronique, capable de les conserver au moins soixante-quinze ans avant de les verser aux archives départementales. La loi a par ailleurs prévu le reformatage régulier de ce répertoire numérique pour l'adapter aux évolutions technologiques futures. Monsieur Leclerc nous décrira pour sa part les réalisations du Notariat concernant la protection des données personnelles durant ces trois dernières années, dont la mise sur pied d'une équipe d'une dizaine de personnes au service du CIL.	11h30 - 12h20 « Donne-t-on vraiment les moyens au CIL d'être efficace ? » - Aurélie GOYER, Chargée d'affaires juridiques du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et diplômée du Mastère Spécialisé « <i>Management et Protection des données à caractère personnel</i> » de l'ISEP Dans le cadre de son cursus qui prépare à la fonction de correspondant informatique et libertés Mme Aurélie Goyer a soutenu sa thèse professionnelle sur la thématique : « <i>Donne-t-on aux CIL les moyens de remplir leurs missions ?</i> ». Elle a reçu le soutien de l'AFCDP dans sa démarche et se propose d'en restituer les enseignements. Quel est donc le secret pour obtenir les moyens indispensables à l'exercice serein du métier de CIL ?

(Les personnes souhaitant se joindre au déjeuner AFCDP, pour faire connaissance et poursuivre les échanges de façon informelle et détendue, doivent le signaler lors de leur inscription)

<i>Après-Midi</i>	
Grand Invité - 14h20 « L'identité à l'ère numérique » - Guillaume DESGENS-PASANAU, (chef du service des affaires juridiques de la CNIL) et Eric FREYSSINET, (lieutenant-colonel de gendarmerie, chef du projet de lutte contre la cyber criminalité à l'ère numérique, bureau de la police judiciaire) interviennent en leur qualité d'auteurs de l'ouvrage <i>L'identité à l'ère numérique</i> (Dalloz, 2009) qui s'articule autour de trois thèmes relatifs à la biométrie (le corps-identité), aux technologies de la communication (les identités connectées) et à l'archivage électronique (l'identité mémorisée), les auteurs livrent leur analyse de l'évolution du concept de l'identité à l'ère du numérique.	
15h15 - 16h00 « Faut-il craindre le ciblage comportemental ? » - Alain SANJAUME, Directeur général France de Wunderloop, Les publicitaires en rêvaient, le ciblage comportemental l'a fait : envoyer à l'internaute des messages personnalisés. Revers de la médaille : traçage et profilage. Jusqu'où ? A partir de quand un internaute est suffisamment « cerné » pour être rangé dans une famille ? Combien de temps un internaute peut-il être considéré comme une cible commerciale réelle ? Comment informer l'internaute du procédé ?	15h15 - 16h00 « Et si nous devons rendre publiques les violations de données ? » - Bernard FORAY, CIL et DSSI du Groupe CASINO Depuis le 1 ^{er} septembre, l'Allemagne impose aux responsables de traitements de notifier les « incidents de sécurité ». En France, l'une des propositions des Sénateurs Détraigne et Escoffier est <i>a minima</i> de rendre obligatoire la notification des failles de sécurité. Quelles sont les caractéristiques et l'efficacité d'une telle mesure ? Quel rôle doit jouer le CIL dans l'optique d'une éventuelle proposition de loi ?
16h00 – 16h20 Pause Café	
16h20 – 17h10 « De nouveaux territoires à conquérir pour le CIL: l'exemple de la généalogie successorale » - Laurent GLANDAIS, diplômé du Mastère Spécialisé « <i>Management et Protection des données à caractère personnel</i> » de l'ISEP Mener des recherches dans l'intérêt des héritiers tout en garantissant le respect de la vie privée, voilà l'un des enjeux actuels des généalogistes successoraux. Dans le contexte actuel où l'accès aux sources d'informations nominatives disponibles pour cette profession se réduit (l'accès aux listes électorales notamment a fait l'objet d'avis récents de part de la CADA et des propositions de la part de la CNIL), le CIL peut avoir un rôle à jouer dans l'évolution de cette profession.	16h20 – 17h10 « CIL et CADA d'une très grande ville » - François-Xavier NIVETTE, Sous directeur, Correspondant Informatique et Libertés et CADA, Responsable des missions nouvelles technologies et de leurs impacts. Mairie de Paris Une collectivité locale - et en particulier la ville de Paris – met en œuvre de multiples traitements de données personnelles, dont certains très spécifiques. Monsieur Nivette nous en fait découvrir les aspects cachés. Les synergies entre les fonctions de CIL et de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et de la réutilisation des informations publiques sont également développées.